UNIVERSITÉ PERPIGNAN VIA DOMITIA

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE
Liberté
Égalité
Fraternité

Décision portant nomination du jury pour les concours externes de recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale, branche d'activité professionnelle A (Sciences du vivant, de la terre et de l'environnement), emploi-type Technicien-ne biologiste, session 2023, dans les académies de BORDEAUX et MONTPELLIER.

Le président de l'Université de Perpignan Via Domitia, **Yvan AUGUET**

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2011 relatif aux modalités d'organisation et aux règles de désignation des jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2011 relatif aux règles de composition des jurys et aux modalités de désignation des experts susceptibles de siéger dans les jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 16 mars 2021 portant adaptation des règles de composition des jurys de concours de recrutement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 ;

Vu l'arrêté du 17 mars 2023 autorisant au titre de l'année 2023 l'ouverture de concours pour le recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale ;

Vu l'arrêté du 29 mars 2023 fixant les dates, modalités et conditions d'organisation en commun des recrutements des techniciens de recherche et de formation de classe normale et des adjoints techniques principaux de recherche et de formation de 2ème classe dans les académies de BORDEAUX et MONTPELLIER, au titre de l'année 2023 ;

DÉCIDE :

Article 1er : Sont nommés membres du jury pour les concours externes de recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale dans la branche d'activité professionnelle A (Sciences du vivant, de la terre et de l'environnement), emploi-type Technicien-ne biologiste, au titre de l'année 2023, dans les académies de BORDEAUX et MONTPELLIER :

Monsieur CAZEILLES Jean-Michel, professeur agrégé de classe normale, président, Université de Perpignan Via Domitia, Perpignan.
Monsieur MERRET Rémy, chargé de recherche de classe normale cnrs, vice-président, Université de Perpignan Via Domitia, Perpignan.
Monsieur AUGÉ-DUBOÉ Benoît, assistant ingénieur, expert, Université Toulouse 3 Paul Sabatier, Toulouse.
Madame GODEFROY Nelly, maître de conférences hors classe, Université de Montpellier, Montpellier.
Madame PONCET Christine, professeure agrégée de classe normale, Lycée Val de Garonne, Marmande.

Madame DESCOMBIN Julie, ingénieure d'études de classe normale, suppléante, Université de Perpignan Via Domitia, Perpignan.

Article 2 : En cas d'empêchement du président désigné, la présidence sera assurée par le vice-président désigné.

Fait à Perpignan, le 11 mai 2023

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION ★ Université Perpignan Via Domitia

Pr Yvan AUGUET
Président de l'Université de Perpignan Via Domitia
Président de la Fondation UPVD